



Au Conseil communal du Lieu

MUNICIPALITÉ

Le Lieu, le 6 octobre 2025

Préavis municipal n° 05/2025

Travaux Gare Le Lieu

(passage à niveau (PN), local sanitaire (WC), collecteurs des conduites des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC), ossuaire, vente de terrains)

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis vise à demander au Conseil Communal l'octroi d'un crédit de CHF 382'000.- destiné à :

- cofinancer, en collaboration avec TRAVYS, les travaux de rénovation du passage à niveau (PN) de la Gare du Lieu pour un montant de CHF 140'000.-.
- la réhabilitation des sanitaires (WC) devisée à CHF 60'000.-.
- du déplacement des conduites d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) devisé à CHF 165'000.-.
- création d'un ossuaire estimé à CHF 17'000.-.

Parallèlement, une demande pour la vente de terrains est également faite pour une surface d'environ 1'396 m², répartie sur plusieurs parcelles, pour un montant de CHF 60'525.-.

2. Préambule

Dans le cadre de la réhabilitation de la Gare du Lieu et de ses infrastructures, la Municipalité a reçu le 17 janvier 2022 une délégation de TRAVYS afin d'examiner les premiers plans de rénovation.

Les aménagements structurels et les installations ferroviaires sont modifiés afin de satisfaire aux exigences de sécurité et d'accessibilité prévues par la loi sur l'élimination des inégalités pour les personnes handicapées (LHand).

L'enquête publique a eu lieu du 4 juin 2024 au 3 juillet 2024.

3. Le Projet

Les objectifs stratégiques du projet sont :

- Mise en conformité des installations d'accueil selon les normes LHand et sécurisation de l'accès à la zone gare pour la clientèle et les riverains.
- Optimisation de l'accueil des clients.
- Renouvellement des infrastructures ferroviaires arrivant en fin de vie afin de satisfaire aux standards d'exploitation actuels et futurs, dans le but de stabiliser l'horaire et d'améliorer l'interface multimodale.
- Rénovation du bâtiment principal de la gare.

En plus de la réalisation des objectifs stratégiques mentionnés précédemment par TRAVYS, la Municipalité a exprimé son intention de réhabiliter le bâtiment des WC publics existant, qui est actuellement hors service.

L'Office Fédéral des Transports (OFT) estime que l'installation de toilettes en gare n'est pas indispensable, puisque les trains en sont déjà équipés. En conséquence, l'intégralité des coûts associés à cet investissement incomberait à la Commune.

Les canalisations d'eaux usées et d'eaux claires doivent être déplacées.

Les ossements exhumés lors des travaux seront transportés et inhumés au cimetière du Lieu.

TRAVYS souhaite également acquérir plusieurs parties de parcelles ou sont implantées leurs infrastructures.

D'autres travaux visant à améliorer les infrastructures et l'exploitation du réseau ferroviaire seront menés parallèlement par TRAVYS, mais ils ne sont pas détaillés ici, la Commune ne participe pas à leur financement.

4. Travaux de rénovation du passage à niveau (PN) de la Gare du Lieu

4.1. L'infrastructure ferroviaire

Les installations ferroviaires sont propriété de TRAVYS.

Les installations ferroviaires et le matériel roulant doivent être construits, exploités, entretenus et renouvelés conformément aux exigences du trafic et de la protection de l'environnement et aux progrès de la technique.

L'assainissement du PN comprend quant à lui le renouvellement complet de l'infrastructure ainsi que de la superstructure. Les installations de sécurité (barrières et feux) sont aussi renouvelées, y compris l'installation de nouvelles barrières.

La durée d'utilisation prévue des nouvelles barrières et des installations techniques de sécurisation du PN est estimée à 20 ans à compter de sa construction.

La durée d'utilisation prévue pour les installations de voies ferroviaires (superstructure) du PN est de 25 ans à compter de sa construction.

La durée d'utilisation de l'infrastructure de la voie (couche de fondation) est de 50 ans. Il est à noter qu'un entretien de remise à niveau est planifié à mi-vie de la superstructure.

4.2. L'infrastructure routière

L'infrastructure routière est propriété de la Commune.

Les travaux de mise aux normes LHand des installations ferroviaires, notamment le doublement de la voie, engendrent une modification significative de la route.

Le raccordement avec la structure actuelle a été étudié de manière à améliorer la circulation dans ce secteur.

La pente de la montée, en particulier pour les dérivation menant aux parcelles numérotées 184, 459, 415, 416 et 417 a été traitée de manière à ne pas péjorer l'accès à ces propriétés.

L'accès au Revers sera amélioré par rapport à l'état actuel pour tous les véhicules qui l'empruntent, c'est-à-dire pour les automobilistes, les engins d'entretien hivernal, l'exploitation forestière, les services d'urgence, les livraisons de mazout, etc.

Les frais de ces modifications sont pris en charge à 100% par TRAVYS, car ces travaux sont nécessaires pour l'amélioration des installations ferroviaires et l'accessibilité aux quais.

4.3. Dispositions légales et procédures

4.3.1. Maître d'ouvrage :

- TRAVYS assume la fonction de maître d'ouvrage durant toute la phase de travaux de rénovation de la Gare du Lieu et de ses infrastructures.

4.3.2. Réalisation :

- Le projet repose sur les lois, sur les normes de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA) et de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) en vigueur, ainsi que sur la réglementation régissant le domaine des chemins de fer (règlements, instructions et directives) concernant les projets liés à l'exploitation ferroviaire.

4.3.3. Sécurité :

- Les parties ont conscience des dangers spécifiques à l'exploitation ferroviaire et notamment aux installations de lignes électriques (lignes de contact). Toute mise en danger personnelle ou de tiers et tout préjudice porté à l'exploitation ferroviaire sont à proscrire. Les prescriptions de sécurité et de la police ferroviaire ainsi que les instructions des organes de surveillance des chemins de fer ont une force contraignante et doivent être respectées.
- En application de l'art. 18m de la Loi fédérale sur les Chemins de fer (LCdF), toute exécution de travaux de construction sur ou à proximité du domaine du chemin de fer doit être convenue au préalable avec TRAVYS afin que les mesures de sécurité spécifiques à l'exploitation ferroviaire puissent être mises en œuvre.

4.3.4. Convention :

- Une convention a été signée entre TRAVYS et la Municipalité de la Commune du Lieu réglant la répartition des responsabilités et des coûts.

4.4. Financement

En général, le renouvellement d'infrastructures ferroviaires en fin de vie est financé à parts égales par le propriétaire de la route et celui du rail, chacun en retirant des avantages (art. 27, al. 1 LCdF).

Extrait de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) du 20 décembre 1957 (état le 1^{er} juillet 2024) :

Art. 27 Participation à raison des avantages

¹ Dans tous les cas, chacune des parties devra participer aux frais dans la mesure où elle se retire des avantages de la modification des installations.

² Si l'une des parties présente des exigences spéciales dans l'intérêt de l'amélioration durable de ses propres installations ou de leur aménagement ultérieur, elle devra supporter les frais qui en découlent au point de croisement.

L'ensemble des coûts associés au développement du passage à niveau à double voie incombe intégralement à la société TRAVYS, l'initiative de ce projet découlant de ses besoins ferroviaires. Toutefois, conformément aux articles 26 et suivants de la LCdF, les dépenses relatives au renouvellement à l'identique de l'installation de sécurité ferroviaire, actuellement obsolète, doivent être cofinancées par TRAVYS et la Commune.

Dans le cas présent, seuls les frais de la rénovation des installations de sécurité du PN, sont répartis à parts égales entre les deux parties, soit pour moitié chacune.

Le doublement de la voie et les adaptations engendrées sont pris en charge à 100% par TRAVYS et la rénovation des toilettes de ce bâtiment incombe entièrement à la Commune.

Le coût total du nouveau PN à double voie, hors TVA, est estimé à CHF 432'200.-, incluant l'étude et la direction des travaux.

La répartition est de 75% pour TRAVYS et 25% pour la Commune, cette dernière ne prenant en charge que 50% du coût des installations de sécurité.

Les coûts liés à la phase d'étude du projet et de sa mise à l'enquête sont à charge de TRAVYS à 100%.

Les coûts (HT) annoncés par TRAVYS sont répartis de la manière suivante entre les parties :

	Coûts d'investissement totaux du PN en CHF HT	Part de TRAVYS en % et en CHF HT	Part de la commune du Lieu, en % et en CHF HT
Rénovation du PN	100%	75%	25%
Total	CHF 432'200 -	CHF 324'150.-	CHF 108'050.-

En plus des travaux inclus dans la convention, la Municipalité prévoit de prolonger d'une dizaine de mètres le trottoir sur le Revers pour de raisons de sécurité et pour un service hivernal optimal, soit un complément de CHF 10'000.-

Coûts à charge de la commune - comptes routes

Part du cofinancement du projet PN	CHF 108'050.00
Prolongation du trottoir	CHF 10'000.00
TVA	CHF 9'526.00
Divers imprévus et arrondis	CHF 12'424.00
Total part communale projet PN	CHF 140'000.00

5. Rénovation du local sanitaire WC

Dans le cadre du renouvellement de la Gare du Lieu selon les normes LHand, le local sanitaire sera également assaini et aménagé à neuf.

TRAVYS n'étant pas tenu de financer cet aménagement, la Municipalité s'est engagée à financer entièrement la construction des WC et à en assurer leur entretien.

Le local sanitaire est situé sur la parcelle n° 220 du cadastre de la Commune de Le Lieu, propriété de TRAVYS. Les limites parcellaires restent inchangées. Le bâti est également la propriété de TRAVYS qui le met à disposition de la Commune à bien plaisir.

En revanche, l'ensemble des aménagements et des installations intérieurs, comprenant notamment le revêtement des murs, les installations électriques et autres éléments liés avec l'exploitation des WC sont la propriété de la Commune

Le local sanitaire se compose d'un WC aux normes pour personnes à mobilité réduite, d'un urinoir et d'un lavabo.

Le local sanitaire sera équipé et aménagé selon le descriptif non exhaustif qui suit :

- Système d'éclairage et d'une lucarne
- Un bloc WC normes LHand
- Un lavabo
- Poubelle
- Installation électrique du local
- Installation de chauffage

La construction du Local sanitaire de la Gare de Le Lieu est réalisée par TRAVYS dans le cadre du projet de renouvellement de la Gare de Le Lieu LHand. Par conséquent, la procédure de mise à l'enquête est intégrée dans la procédure d'approbation des plans et les coûts relatifs à la planification sont à la charge de TRAVYS.

Le total des travaux est devisé à CHF 60'000.-

La Commune est chargée de l'entretien du local sanitaire, des installations et de l'équipement, ainsi que des coûts qui y sont associés. Ces coûts annuels sont estimés à CHF 15'000.-.

Coûts à charge de la commune - compte Bâtiments

Réhabilitation WC	CHF 50'000.00
TVA	CHF 4'050.00
Divers imprévus et arrondis	CHF 5'950.00
Total réhabilitation des WC	CHF 60'000.00

6. Correction des conduites des eaux claires et eaux usées

Les travaux d'élargissement et de rénovation du passage à niveau de la Gare du Lieu nécessitent l'adaptation des divers réseaux qui passent en sous-sol (électricité, Swisscom, eaux-claires, eaux usées, eau potable, fibre optique).

Pour notre Commune, il s'agit des réseaux des eaux-claires et des eaux-usées. Afin de connaître le montant total de ces interventions, nous avons demandés au bureau d'ingénieurs CSD de nous faire une offre de suivi de travaux et de projection des coûts.

Il en ressort que la partie des eaux-claires se chiffrerait à CHF 85'510.00 HT.

Le changement de la conduite des eaux usées, avec pose d'un fourreau permettant des interventions futures sans impacter le fonctionnement du PN, est évalué à CHF 49'150.00 HT.

La part des honoraires d'ingénieurs se monterait CHF 14'000.- HT.

Ces montants sont des maxima, compte tenu que TRAVYS va prendre à charge une partie des travaux de génie civil. Mais par mesure de sécurité financière, nous demandons un crédit pour l'entier des travaux.

Pour tenir compte des divers et imprévus possibles, nous demandons un crédit de CHF 165'000.- pour l'adaptation de nos réseaux sous le passage à niveau du Lieu. La participation de TRAVYS viendra en diminution du crédit final.

Coûts à charge de la commune - compte épuration

Collecteur eaux claires	CHF 85'510.00
Collecteurs eaux usées	CHF 49'150.00
Honoraires	CHF 14'000.00
TVA	CHF 12'041.45
Divers, imprévus et arrondi	CHF 4'298.55
Total collecteurs EU et EC	CHF 165'000.00

7. Enfouissement des ossements exhumés lors des travaux, création d'un ossuaire

Comme il a déjà été porté à la connaissance du Conseil Communal, les travaux de rénovation du PN et de la Gare du Lieu ont mis à jour un ancien cimetière, probablement exploité approximativement entre les années 1400 et 1800, et lié à un ancien lieu de culte érigé sur le site.

Cela a provoqué l'exhumation d'une certaine quantité d'ossements, auxquels la Municipalité a décidé de donner une nouvelle sépulture.

Concrètement, cela consistera en la création d'un ossuaire avec une creuse sur une bordure du cimetière du Lieu, où seront inhumés les ossements. Une plaquette indiquera la présence de ces dépouilles.

A noter que les coûts liés aux travaux archéologiques et à l'exhumation des dépouilles ont été pris en charge par TRAVYS et le Canton.

Le montant prévu pour cette réalisation est de CHF 17'000.-. Cette dépense est prévue d'être amortie par le prélèvement à la réserve générale (compte 9282.99)

Coûts à charge de la commune - compte inhumation

Enfouissement et plaque	CHF	15'000.00
TVA	CHF	1'215.00
Divers et arrondi	CHF	785.00
Total ossuaire	CHF	17'000.00

8. Vente de terrains

Pour la réalisation des travaux sur la ligne ferroviaire et du bassin de rétention des eaux de pluies du PN et de la ligne côté Séchey, ainsi qu'un élargissement de l'emprise de la voie côté Sentier, TRAVYS désire acquérir des surfaces communales pour les emprises des infrastructures :

- Parcalle 1023 : 406 m²
- Parcalle 32 : 341 m²
- Parcalle 383 : 384 m²
- Parcalle 264 : 265 m²

Ces surfaces sont approximatives et seront déterminées à la fin des travaux au moment de l'abornement.

La Municipalité demande l'autorisation de vendre ces surfaces, dont le montant total du prix de vente est estimé à CHF 60'525.- (CHF 50.-/m² pour les parcelles 1023, 32 et 383, CHF 15.-/m² pour la parcelle 265). Les prix au m² de ces parcelles ont été estimés par la société Estimafonds Sàrl à Bussigny, sur la base de critères fédéraux.

Ce montant sera affecté à une partie de l'amortissement du coût de ce préavis.

9. Planning prévisionnel des travaux

Les travaux de rénovation et de mise en conformité des infrastructures ferroviaires sont actuellement en cours. La réouverture du passage à niveau à une voie est prévue avant la fin de l'année 2025.

Les travaux se poursuivront en 2026 avec la construction de la seconde voie ainsi que l'adaptation des dispositifs de sécurité aux nouvelles normes applicables à une infrastructure à deux voies.

La réhabilitation du local des sanitaires sera également réalisée dans ce cadre, ainsi que l'enfouissement des ossements.

10. Financements et amortissements

Par conséquent, le coût total des travaux pour la Commune du Lieu est évalué à CHF 382'000.00 TTC.

La Municipalité propose de financer ces travaux par l'ouverture d'un crédit de construction, pour une partie des travaux, de :

- CHF 140'000.- pour la part communale projet PN.
- CHF 60'000.- pour la réhabilitation des WC.
- CHF 165'000.- pour le déplacement des conduites EC et EU.

Soit un total de CHF 365'000.-

Ces montants entrent dans la limite du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.- L'endettement net au 31.12.2024 est de : CHF 7'307'155.65 (utilisation CHF 4'871'382.70 + CHF 2'435'772.95 pour des projets accordés).

Il s'agit de trois investissements du patrimoine administratif, qui doivent, selon les nouvelles directives comptables MCH2, être amortis :

- en 20 ans pour la part communale projet PN ;
- en 10 ans pour la réhabilitation des WC ;
- en 60 ans pour les conduites EC et EU.

(Cette durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation).

L'influence sur le budget de fonctionnement sera de l'ordre de :

- CHF 7'000.-/an, portés au compte 430.3135 amortissement rénovation passage à niveau de la Gare du Lieu.
- CHF 6'000.-/an, portés au compte 3572.3312 amortissements réhabilitation WC Gare Le Lieu.
- CHF 15'000.-/an, portés au compte 3572.3141 entretien bâtiment.
- CHF 2'720.-/an, portés au compte 460.3311 amortissements réseaux.
- Une part de la répartition de l'intérêt des emprunts, au prorata, dans les comptes 430.3220, 3572.3220 et 460.3220 Intérêts dettes moyen/long terme.

Solde des travaux : enfouissement des ossements exhumés lors des travaux, création d'un ossuaire.

La Municipalité propose de financer cette réalisation par la trésorerie courante et par un prélèvement de CHF 17'000.- au compte 9282.99 réserve générale.

11. Conclusions

La Municipalité appuie ce projet, qui s'inscrit dans le cadre d'une volonté politique d'amélioration de l'offre en matière de transport en commun.

Il permettra aux usagers de bénéficier d'infrastructures sûres et adaptées, réduisant les inégalités qui frappent les personnes handicapées et favorisant leur participation à la vie sociale.

Il faut aussi mentionner le caractère obligatoire de cet investissement demandé par TRAVYS. Le renouvellement du PN est indispensable à l'exploitation actuelle et future de la ligne ferroviaire.

En raison des contraintes légales et techniques pour réaliser des conduites sous des voies de chemin de fer, il est nécessaire de profiter de ces lourds travaux pour rénover nos divers réseaux souterrains.

En ce qui concerne l'inhumation des ossements exhumés lors de ces fouilles et non traités par les archéologues, la Municipalité estime nécessaire de les remettre en terre dans notre cimetière pour des raisons éthiques. Dans le cas contraire, ils finiraient en décharge.

La Municipalité ne peut donc que recommander au Conseil Communal de soutenir ce projet et la participation financière qui en découle.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 05/2025
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 140'000.- pour la réalisation des travaux, avec TRAVYS, de la rénovation du passage à niveau (PN) de la Gare du Lieu.
2. d'accorder un crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation des travaux du renouvellement du local sanitaire de la Gare (WC) du Lieu.
3. d'accorder un crédit de CHF 165'000.- pour la réalisation des travaux de correction des conduites eaux claires et eaux usées.
4. de financer ces montants de CHF 365'000.- par un emprunt aux meilleures conditions du moment et dans la limite du plafond d'endettement de CHF 15'200'000.00. L'endettement net au 31.12.2024 est de CHF 7'307'155.65 (utilisation CHF 4'871'382.70 + CHF 2'435'772.95 pour des projets accordés).
5. d'autoriser le financement de CHF 17'000.- pour l'enfouissement des ossements exhumés lors des travaux.

6. d'autoriser le prélèvement de CHF 17'000.- au compte 9282.99 réserve générale.
7. d'autoriser la Municipalité de vendre des parties des parcelles soit : parcelle 1023, 406 m²; parcelle 32, 341 m²; parcelle 383, 384 m² et parcelle 264, 265 m². Total de la surface 1'396 m² pour un montant de CHF 60'525.-.
8. d'affecter le produit de la vente à l'amortissement d'une partie des travaux.

Au nom de la Municipalité



Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 novembre 2025.

Municipaux responsables :

Gabriel Berciu, Alexandre Rochat, Lionel Baruchet et Julien Gross

Annexes :

- Plan de coordination des quais
- Plan de détail du PN
- Plan des aménagements des bâtiments

Commission chargée de l'étude du préavis :

M. Bruno Baumeler, convocateur

M. Pierre Lorétan

M. Bruno Moutarlier

M. Michel Robra

Mme Ariane Guignard Schütz